



En 2010, le niveau général des prix en Corse est supérieur à celui du continent. Un ménage vivant en Corse dépense 1,5 % de plus qu'un ménage continental pour un panier de consommation identique. Cet écart modéré masque toutefois des disparités importantes selon les postes de dépenses.

Dans la région, l'alimentaire est globalement plus cher, tout comme l'habitation et l'habillement, alors que l'équipement ménager est moins onéreux qu'au niveau national. Par ailleurs, le coût plus élevé de certains produits de consommation courante, tels que l'alimentation ou le carburant, contribue au sentiment de « vie chère » de la population insulaire.

Marie-Pierre NICOLAÏ



www.insee.fr

RESULTATS

Enquête comparaison spatiale des prix Corse-Continent 2010

L'Insee, en partenariat avec la Préfecture de Corse et la Collectivité territoriale de Corse, a réalisé en mars 2010 une enquête de comparaison des prix entre la Corse et la France continentale. Cette enquête s'est appuyée sur la méthodologie internationale de calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays qui consiste à comparer, entre différents territoires, les prix d'un même panier de produits, représentatif de la consommation des ménages (voir pour comprendre les résultats).

Comme pour les parités de pouvoir d'achat, les écarts de prix entre territoires sont établis à structures de consommation identiques. Gommant ainsi les différences de modes de vie entre la Corse et le continent, la comparaison porte sur de purs écarts de prix entre produits comparables.

● L'alimentaire plus cher en Corse

Les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées représentent un des postes de dépense les plus importants dans le budget d'un ménage : 15 % de ses dépenses de consommation. L'enquête révèle que les prix de ces produits sont plus élevés en Corse que sur le continent : en mars 2010, le différentiel de prix constaté est de 8,6 %. Cet écart reste stable par rapport à celui mesuré lors des enquêtes similaires réalisées en 1995 et en 2006, en dépit des quelques différences de champ ou de méthode qui les distinguent de l'enquête de mars 2010*.

La plupart des produits alimentaires sont plus chers en Corse. C'est particulièrement le cas du poisson frais, des boissons non

* Le champ de l'enquête de 1995 limitait la comparaison aux agglomérations d'Ajaccio, de Bastia, de Marseille et de Paris. L'enquête de 2006 ne portait que sur les produits alimentaires dont les prix en Corse étaient comparés à ceux des régions Île-de-France, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

TVA Un régime fiscal particulier en Corse

En matière de fiscalité indirecte, différentes réductions ou exonérations s'appliquent à des produits comme à des prestations de services.

Les taux de TVA applicables en Corse sont réduits par rapport à ceux du continent. A titre d'exemple, on peut citer les produits alimentaires, les médicaments remboursables, les livres, la fourniture de logement en meublé (maison de retraite), pour lesquels la TVA appliquée est de 2,1 % contre 5,5 % sur le continent. Dans la restauration (ventes à consommer sur place), le taux de TVA est identique au taux national depuis le 1^{er} juillet 2009 (5,5 %), il était antérieurement de 8 % contre 19,6 % en France continentale. De nombreux services tels que les travaux immobiliers, la vente de matériaux de construction aux professionnels, la vente d'électricité en basse tension bénéficient d'un taux réduit à 8 %. Pour les produits pétroliers, le taux préférentiel appliqué en Corse est de 13 % au lieu de 19,6 % sur le continent. Les exonérations complètes de TVA concernent principalement la vente de vins produits et consommés en Corse, les transports maritimes et aériens de voyageurs ou de marchandises entre la Corse et le continent, les déménagements Corse-continent.

Répartition des dépenses de consommation des ménages

Libellé de la fonction	Poids
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	14,7 %
Boissons alcoolisées et tabac	3,3 %
Habillement et chaussures	4,8 %
Habitation*, eau, gaz, électricité et autres combustibles	7,8 %
Ameublement, équipement et entretien courant de la maison	6,2 %
Santé	10,2 %
Transports	15,7 %
Communications	3,0 %
Loisirs et culture	9,2 %
Hôtellerie, cafés, restauration	6,6 %
Autres biens et services	12,0 %
Poids du panier enquêté	93,4 %
Postes non enquêtés (dont loyers)	6,6 %
Consommation totale	100,0 %

*hors loyers

Source : Insee, Enquête budget de famille.

Ecart de prix entre la Corse et le continent

Libellé de la fonction	Ecart Corse/continent
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	8,6 %
Boissons alcoolisées et tabac	- 5,2 %
Habillement et chaussures	1,2 %
Habitation*, eau, gaz, électricité et autres combustibles	5,2 %
Ameublement, équipement et entretien courant de la maison	- 3,5 %
Santé	- 1,4 %
Transports	- 0,8 %
Communications	- 0,3 %
Loisirs et culture	- 5,7 %
Hôtellerie, cafés, restauration	- 4,3 %
Autres biens et services	9,7 %
Global	1,5 %

*hors loyers

Source : Insee, Enquête de comparaison spatiale des prix de mars 2010.

Descriptif des 11 fonctions de diffusion

La diffusion des résultats s'appuie sur une nomenclature internationale. Au total, 12 écarts sont diffusés : 1 écart global et 11 écarts intermédiaires. Certains libellés de poste décrivent parfaitement le contenu de la fonction, par exemple produits **alimentaires et boissons non alcoolisées** ou **boissons alcoolisées et tabac**. Les autres libellés méritent des compléments d'information. La liste des variétés citées n'est pas exhaustive.

La fonction **habillement et chaussures** comprend les vêtements, les chaussures hommes femmes enfants, les tissus, mais aussi la blanchisserie, la couture, la cordonnerie.

La fonction **habitation, eau, gaz, électricité et autres combustibles** comprend, entre autres, les matériaux et les services (plomberie, électricité, peinture) pour l'entretien, la distribution d'eau, l'assainissement, le gaz, l'électricité, le fioul. Elle exclut les loyers supportés par les ménages.

La fonction **ameublement, équipement et entretien courant de la maison** comprend les meubles, la literie, l'électroménager et les petits appareils électriques, la vaisselle, les produits d'entretien, le matériel de bricolage.

La fonction **santé** comprend la pharmacie et la parapharmacie, l'optique, les tarifs des médecins et des autres prestations médicales.

La fonction **transports** comprend les véhicules neufs, les pièces détachées, le carburant, les transports urbains, aériens, l'entretien des véhicules.

La fonction **communications** comprend la téléphonie, internet, les services postaux.

La fonction **loisirs et culture** comprend, entre autres, la hifi (téléviseurs, home cinéma, ordinateurs...), les jouets, le jardinage, la presse, les livres, la papèterie, les sorties (cinéma, discothèques...).

La fonction **hôtellerie, cafés, restauration** comprend les consommations dans des cafés et des restaurants, l'hébergement dans différents types d'hôtels.

Les **autres biens et services** comprennent les produits de beauté, la bijouterie, la maroquinerie, les coiffeurs, les esthéticiens, les services de crèches, de maison de retraite, les assurances, les services bancaires...

alcoolisées, des laitages, des sucreries et, dans une moindre mesure, des viandes et des fruits et légumes. Pour les boissons alcoolisées et le tabac, l'écart global est favorable aux ménages insulaires, mais il résume deux situations opposées. En Corse, on paie le tabac moins cher depuis un décret impérial de 1811**. Les fumeurs bénéficient d'une réduction de 25 % des prix. Inversement, l'achat de boissons alcoolisées coûte beaucoup plus à un ménage corse qu'à un ménage du continent.

● Les dépenses d'habitation renchériées par les coûts du gaz et du fioul domestique

Par ailleurs, un ménage corse paie 5,2 % de plus qu'un ménage continental pour ses dépenses de logement, hors loyer. Les prix du gaz à usage domestique et du fioul domestique, tributaires de coûts de transports et d'acheminement, expliquent à eux seuls l'écart de prix sur l'ensemble des dépenses d'habitation.

A l'inverse, les prix des services d'entretien du logement (plomberie, peinture, travaux électriques), la distribution d'eau et l'assainissement sont inférieurs à la moyenne nationale. Les dépenses d'électricité à usage domestique sont également moins lourdes à supporter. Elles bénéficient en effet d'un taux de TVA inférieur à celui pratiqué sur le continent (8 % au lieu de 19,6 %).

● Transports : un écart de prix relativement faible

Les dépenses liées aux transports recouvrent l'achat de véhicules neufs, les pièces détachées et entretien des véhicules, le carburant, les transports urbains et aériens. Elles représentent près de 16 % du budget d'un ménage. Pour ce poste de dépenses, l'écart de prix est de -0,8 % en faveur de l'île. Les écarts positifs pour les biens (comme par exemple, les pièces détachées pour les automobiles) sont compensés par des services moins coûteux (comme les dépenses d'entretien et de réparation).

L'achat du carburant, malgré une TVA réduite à 13 % - au lieu des 19,6 % appliqués sur le continent - demeure tout de même plus onéreux de 3,5 %. Les véhicules neufs (automobiles, moto, bicyclettes), hors tarifs promotionnels et mesures incitatives, sont au même prix que sur le continent.

● L'équipement ménager moins onéreux que sur le continent, l'habillement plus coûteux

Dans le domaine de l'ameublement, de l'équipement de la maison, des loisirs et de la culture, les biens durables ou produits manufacturés sont moins chers que sur le continent. L'ensemble des équipements d'aménagement du logement (meubles, literie, électroménager, petits appareils électriques, vaisselle, matériel de bricolage) présente un écart de prix de 3,5 % inférieur à la moyenne nationale. Ce différentiel s'explique par l'absence en Corse de diversité de grands magasins spécialisés. Ainsi, l'offre de ces segments de consommation se concentre principalement dans les quelques chaînes de distribution

nationale implantées sur le territoire insulaire.

Le constat est différent pour l'habillement et les chaussures. En Corse, les prix sont supérieurs de 1,2 %, et ce malgré la présence de chaînes de distribution vestimentaires. Si ces chaînes contribuent à une plus large diversité de choix pour des produits bas de gamme, elles ne suffisent pas à aligner les niveaux de prix à ceux du continent. De plus, dans la région, il est difficile de trouver des articles de gamme intermédiaire.

● Biens et services, des situations contrastées, des écarts compensés

Les dépenses de santé - honoraires des médecins et dentistes -, de services postaux et de téléphonie font, pour la plupart, l'objet d'une tarification élaborée à l'échelon national. Les écarts sont donc nuls. En revanche, les différences apparaissent plus marquées pour d'autres prestations.

Ainsi, dans les services de restauration et les débits de boisson, les prix sont supérieurs à ceux pratiqués sur le continent. Inversement, dans l'hôtellerie, les prix relevés lors de l'enquête sont inférieurs à la moyenne nationale.

Pour l'ensemble des biens et services liés à la personne, le différentiel de prix est d'environ 10 % supérieur en Corse. Néanmoins, les écarts varient sensiblement d'un poste à l'autre. Parmi les prestations pour lesquelles les écarts sont supérieurs aux tarifs nationaux, figurent en particulier les maisons de retraite, la coiffure et l'esthétique ou encore les assurances habitation et véhicule.

● L'alimentaire contribue au sentiment de vie chère

Ainsi, l'écart de prix global avec le continent est modéré. Pour autant, il peut ne pas totalement correspondre au ressenti du consommateur. L'appréciation du niveau général des prix et par conséquent du différentiel avec le continent est souvent fondée sur un petit nombre de biens. Il s'agit le plus souvent de dépenses régulières dont le prix est précisément connu du consommateur. Parmi ces achats de « référence » figurent en particulier les produits alimentaires ou encore le carburant. Ces postes reflètent certes une part minoritaire de la consommation et du budget des ménages mais ils sont nettement plus chers en Corse que sur le continent, alimentant le sentiment de « vie chère ».

Bibliographie

- « Résultats de l'enquête comparaison spatiale des prix Corse-Continent 2006 » - Insee Corse - Septembre 2006 - www.insee.fr/corse
- « Les prix en Corse : entre Marseille et Paris » - Insee Première n°442 - Avril 1996 - www.insee.fr

** Depuis 1811 et les arrêtés Miot, la Corse bénéficie d'une fiscalité dérogatoire par rapport au continent, qui concerne le taux d'accise (équivalent de la TVA pour le tabac). Ainsi, le prix du paquet de cigarettes est actuellement de 25 % inférieur dans l'île par rapport à la moyenne française.

Pour comprendre les résultats

Les données sont issues de l'enquête de comparaison spatiale des prix réalisée par l'Insee en mars 2010 en Corse et sur le continent. Cette enquête a été réalisée à la demande conjointe de la Préfecture de Corse et de la Collectivité territoriale de Corse.

La comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Les loyers sont exclus de la comparaison. En conséquence, l'enquête porte sur des biens et des services qui représentent près de 94 % de la consommation des ménages.

L'enquête se conforme aux concepts de l'indice des prix à la consommation (IPC) : les prix relevés sont des prix d'offre tels que généralement affichés dans les points de vente. Les soldes et promotions ont été écartés de l'enquête. En effet, il n'était pas possible durant le mois de collecte de définir des critères de choix harmonisés distinguant les produits soldés ou en promotion des « autres » produits pour l'ensemble des territoires.

Comme pour le calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays, le but est de comparer, entre le continent et la Corse, les prix d'un même panier de produits. Pour certains postes de consommation, dresser une liste de produits identiques ne pose pas de problème. Pour d'autres, par exemple les produits de l'habillement ou de l'électroménager, les marques ont une influence forte sur les prix. Il a alors été introduit la notion de gamme. Les marques des produits ont permis de définir trois niveaux de gamme : bas de gamme, milieu de gamme et haut de gamme.

Le choix des biens et services retenus résulte d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). Ainsi, environ 400 familles de biens et services très précisément définies, appelées « variétés », ont été retenues.

Les prix de ces 400 variétés ont été collectés de différentes façons :

- pour la plupart des relevés effectués sur le continent, à partir des relevés mensuels effectués pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- pour 160 variétés environ, à partir de 5 000 relevés complémentaires sur le continent dans 16 agglomérations ;
- pour l'ensemble des variétés, à partir de relevés en Corse dans 4 zones géographiques réparties sur l'île ;
- pour 40 variétés environ, à partir de tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics.

A chaque fois, les relevés ont été stratifiés selon trois types de critères : produits, agglomérations représentatives de chacun des territoires, types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, etc.).

Compte tenu de la taille des échantillons, les résultats ne sont pas représentatifs au niveau détaillé des produits, mais seulement pour les grandes fonctions de consommation.

Pour chaque variété (exemple fictif : « cartouche de mouchoirs en papier contenant 6 étuis de 10 mouchoirs chacun »), on calcule d'abord une moyenne arithmétique des prix relevés dans chaque territoire (Corse et continent). La moyenne arithmétique obtenue sur l'île est rapportée à la moyenne correspondante obtenue sur le continent.

Les rapports de prix moyens Corse/France métropolitaine pour les différentes familles de biens et services sont agrégés au moyen des pondérations reflétant la structure de la consommation des ménages en France métropolitaine. On obtient ainsi un indice de rapport de prix.



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse

Directeur de la publication : Arnaud STEPHANY

ISSN : 1958-5950

© Insee